



PROCES VERBAL **Relevé des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille VINGT-QUATRE le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chambron-sur-Lac, dûment convoqué en date du 12 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de Monsieur Emmanuel LABASSE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES

ÉTAIENT ABSENTS / EXCUSÉS : /

Secrétaire de séance : Pascal FOURNIER

Nombre de Conseillers : En exercice : 11 – Présents : 11 - Votants : 11

Pouvoirs donnés : /

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

01.20.06.2024 – Station d'épuration de Bressouleille 2024 – Modification des travaux prévus et du chiffrage initial, lancement procédure consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle le projet qui concerne les travaux d'assainissement prévus relatifs à la station d'épuration de Bressouleille pour lesquels des dossiers de demandes de subvention ont été déposés.

Il est rappelé que ces travaux sont importants car la station d'épuration du hameau rencontre d'importants dysfonctionnements.

Suite à la réunion du 6 mai 2024 organisée avec les partenaires financeurs, SUEZ, la DDT service police de l'eau et GEOVAL un changement a été décidé quant à la solution technique initiale envisagée.

La station actuelle sera finalement réhabilitée (filrière classique) car le recul sur la solution proposée initialement (nouvelle station avec filtres coco) ne paraît pas suffisant aux partenaires et aux élus. De plus une étude de sol et des travaux de soutènement non prévus seraient à prévoir pour l'installer.

Après présentation du nouveau chiffrage des travaux, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la proposition de travaux et le montant prévisionnel de travaux proposé à savoir :
 - o Dépenses prévisionnelles Eaux usées : 141 422,30 € HT;
 - o Dépenses prévisionnelles Eaux pluviales : 43 454,00 € HT (non subventionnable) ;
 Soit un montant global prévisionnel de dépenses de : 184 876,30 € HT
- De transmettre les éléments modificatifs à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental 63 afin de mettre à jour leurs dossiers en cours (eaux usées);
- D'autoriser le lancement de la procédure de consultation des entreprises sur la base des modifications décidées une fois l'accord technique des partenaires financeurs reçu.

Donne tous pouvoirs à son Maire, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs au projet

▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼

02.20.06.2024 – CITEO – Aide financière à la gestion des déchets abandonnés

Monsieur le Maire présente CITEO, éco-organisme pour les emballages ménagers qui a mis en place des soutiens pour aider les collectivités qui ont en charge la salubrité publique.

Madame Amélie PANCRACIO précise que le montant de cette aide financière à la gestion des déchets abandonnés est porté à 3,50 € par habitant (population municipale) en 2024 pour les communes touristiques.

La commune intégrerait le niveau 1 d'engagement (collectivité de moins de 5.000 habitants). La commune se renseignera sur la contrepartie attendue par CITEO (documents...).

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'aide financière à hauteur de 3,50 euros par habitants (soit pour une population communale de 413 habitants au dernier recensement : 1.445,5 €).
- Donne tous pouvoirs à son Maire, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs au projet.



03.20.06.2024 – Mise en place d'un moyen mobile par orange

Monsieur le Maire décrit la proposition d'ORANGE reçue à la mairie.

Il s'agirait d'installer un moyen mobile visant à améliorer des services de radiotéléphonie numérique, et ce afin de permettre à toute personne équipée d'un téléphone mobile et abonnée au service, de recevoir et d'émettre des appels nationaux ou internationaux lorsqu'elle se trouve dans la zone couverte.

Ce moyen mobile serait installé **route du Chambon – 63790 CHAMBON SUR LAC 63790, parcelle cadastrée section ZE n° 1586 (parking P2).**

La convention qui sera mise en place entre la commune et Orange prévoira un loyer annuel de 3 000 € Nets qui sera versé à la commune.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition d'ORANGE en termes d'emplacement et de loyer ;
- Donne tous pouvoirs à son Maire, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs au projet, notamment la future convention.



04.20.06.2024 – Report du dépôt des permis d'aménager (PA) – futurs lotissements Champessat et Voissières

Monsieur le Maire rappelle les projets d'aménagements des lotissements Champessat et Voissières, présentés lors d'un précédent Conseil Municipal sur la base de plans élaborés par GEOVAL.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU est toujours en cours d'élaboration et que le futur PPri n'est pas encore totalement finalisé.

Bien que GEOVAL conseille de déposer les permis d'aménager (PA) dès maintenant, Monsieur le Maire souhaite que la décision soit prise par le Conseil Municipal.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attendre pour déposer les PA, étant donné que le PPri n'est pas encore officiel, et ce afin d'éviter des dépenses sans certitude que les projets soient réalisables.



05.20.06.2024 – Entretien bouches et poteaux incendie – devis Suez

M. le Maire indique à son Conseil Municipal que l'entreprise SUEZ a fait passer trois devis à la commune en vue de travaux à effectuer sur des bouches et poteaux incendie.

Ces devis s'élèvent à :

- Route départementale N°967 Bourg : 2.552,30 € HT soit 3.062,75 € TTC
- Rue de la Dent du Marais : 3.055,98 € HT soit 3.667,18 € TTC
- Chemin rural de Lachat à Labreau : 3.063,05 € HT soit 3.675,67 € TTC

Oui l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **valider les devis proposés** par l'entreprise SUEZ pour les montants mentionnés ci-dessus ;
- **donne tous pouvoirs à son Maire**, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer tout document relatif à cette affaire citée ci-dessus en objet.



06.20.06.2024 – Vente de jardinières

M. le Maire propose à son Conseil Municipal de vendre trois jardinières inutilisées.

Oui l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Vendre les jardinières au prix de 40 euros TTC l'une, **soit 120 euros TTC les trois** ;
- **Donne tous pouvoirs à son Maire**, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer tout document relatif à cette affaire citée ci-dessus en objet.



07.20.06.2024 – Vente de lots de bois

M. le Maire propose à son Conseil Municipal de vendre trois lots de bois appartenant à la commune.

Oui l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Vendre chaque lot de bois au prix de 80 euros,
- **Donne tous pouvoirs à son Maire**, Monsieur Emmanuel LABASSE, afin de signer tout document relatif à cette affaire citée ci-dessus en objet.



08.20.06.2024 – Adhésion association Prosport Natation 2024

Monsieur le Maire explique les difficultés nationales de recrutement de MNS.

A ce jour, il n'a pas encore été possible de trouver suffisamment de MNS qualifiés pour la saison d'été au Lac Chambon. Cette situation pourrait mettre en péril la baignade surveillée de cet été.

Monsieur le Maire présente L'ASSOCIATION PROSPORT NATATION qui met à disposition des MNS (contrat de mise à disposition) et pourrait fournir ces compétences à la commune.

Pour cela, il convient d'adhérer à l'association.

Les factures des prestations comprendront les salaires, les charges, les indemnités de congés payés et les indemnités des week-ends et jours fériés, les frais d'adhésion.

Oui l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association ;
- d'accepter la solution proposée par PROSPORT NATATION : pour le cas où tous les MNS ne pourraient être recrutés en direct par la commune, des mises à disposition seront prévues et facturées par l'association au coût horaire proposé.

Les crédits nécessaires au règlement de l'association sont inscrits au budget, chapitre 11.



09.20.06.2024 – Régularisation de la rétrocession des ateliers municipaux

Monsieur le Maire expose,

La rétrocession de la parcelle AE306 concernant les ateliers, a été constatée par l'acte de vente du 27/07/2017 entre l'EPF SMAF, vendeur, et la commune de de CHAMBON SUR LAC, acquéreur.

La comptabilisation de l'opération n'a pas été effectuée. De plus, le total des participations concernant cette parcelle et figurant à l'inventaire N°113 (97 004,01€) ne correspond pas au tableau d'amortissement du SMAF (101 200€).

La Direction générale des Finances Publiques recommande l'application de l'avis CNOCP (Conseil de Normalisation des Comptes Publics) du 18 octobre 2012 qui stipule : "La correction a pour but d'ajuster l'actif et le passif et les instructions précisent que cette correction ne doit pas avoir d'impact sur le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur est décelée et corrigée. Ainsi, même si une opération budgétaire reste possible, la régularisation par opération d'ordre non budgétaire doit être privilégiée."

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder aux régularisations de la manière suivante :

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes du 18 octobre 2012,

- Régularisation des participations par opération d'ordre non budgétaire :

débit c/276358 inv 113 et crédit c/1068 pour 4 195,99 € (101 200 – 97 004,01)

- Régularisation de la rétrocession par opération budgétaire :

mandat c/2138-041 inv 584 en objet de la dépense : ATELIERS MUNICIPAUX

et titre c/276358-041 inv 113 pour 101 200 €

- Régularisation de la vente par opération d'ordre non budgétaire :

débit c/1068 crédit c/2138 inv 584 pour 18,92 €

Les ateliers municipaux figureront ainsi à l'actif pour le montant de l'acquisition soit 101 181 ,08€



Objet : Décision Modificative 1 A LA DEMANDE TRESO POUR GAEC DE VAUZELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
68 / 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	731,00
	Total	731,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 623	Publicité, publications, relations publiques	731,00
	Total	731,00



Objet : suite GAEC DE VAUZELLES DM 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
68 / 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	25,00
	Total	25,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 623	Publicité, publications, relations publiques	25,00
Total		25,00

▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼

Objet : Décision Modificative n°3 ERREUR SUR BUDGET CNE 024/021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
Total		0,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
024 / 024 / OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		290 371,41
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	290 371,41	
Total		290 371,41	290 371,41

▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼▼

Objet : Décision Modificative n°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
27 / 276358 / OPFI	Autres groupements	19 341,00
Total		19 341,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2188 / 202404	Autres immobilisations corporelles	7 341,00
21 / 2152 / 202402	Installations de voirie	12 000,00
Total		19 341,00

Président
Emmanuel LABASSE

Secrétaire de séance
Pascal FOURNIER